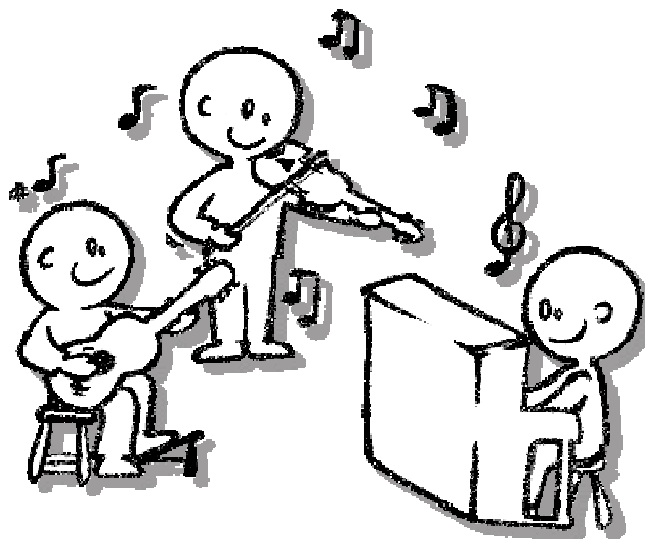


Un projet de réussite

Vivre la musique, la partager, en faire l'un des outils quotidiens de sa construction : tel est l'objectif d'un engagement en classe CHAM. Le Conservatoire et le collège Notre Dame proposent à votre enfant un enseignement développant des savoirs multiples, où l'éducation musicale devient le support privilégié de la mise en valeur de ses compétences. Ce dispositif favorisera son épanouissement et la réussite de son parcours scolaire et artistique.



Collège Notre Dame de Grâce
Conservatoire municipal
Maubeuge

**Collège Notre Dame de Grâce
Conservatoire de Maubeuge**

La classe CHAM

***Classe à Horaires
Aménagés Musicale***



Qu'est ce que la Classe à Horaires Aménagés Musicale? (6ème, 5ème et 4ème à la rentrée 2014)



Cette classe offre à des élèves qui manifestent une motivation particulière pour la musique, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique leur permettant de suivre des cours de musique au conservatoire de Maubeuge dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les élèves entrant en 6ème section aménagée peuvent être des musiciens débutants et choisissent leur instrument.

Les élèves entrant en 5ème et 4ème section aménagée ne doivent pas être totalement débutants et ne peuvent pas choisir le piano, la batterie et la guitare.

Répartition des enseignements:

L'enseignement musical dispensé dans les classes CHAM est constitué de deux volets qui doivent être mis en relation : une éducation musicale générale et technique et une formation vocale ou instrumentale. Le professeur d'éducation musicale de l'éducation nationale assure deux heures d'enseignement sur le volume global affecté à ce dispositif. L'horaire restant est assuré par les professeurs du conservatoire de Maubeuge. La concertation menée entre les membres de l'équipe pédagogique (professeur d'éducation musicale de l'éducation nationale et professeurs des structures musicales) permet de répartir efficacement les contenus d'enseignement entre les différents enseignants.

Horaire et contenus

- Au collège: 2 heures d'éducation musicale
- Au conservatoire: entre 5h et 6h30 (en 6ème et 5ème) d'enseignement musical spécialisé qui comprend: la formation musicale, le cours instrumental, le chant choral, la musique d'ensemble)

Les élèves se rendent 2 après—midi par semaine au conservatoire : le mardi et le vendredi

A la fin de la 3ème, les élèves pourront obtenir un diplôme de fin de 1er cycle au conservatoire

Que fait on au collège ?

Pratique vocale

Le but est d'améliorer la justesse vocale, améliorer la qualité de l'émission vocale et de développer l'ambitus. Nous travaillons ensuite un chant. Les élèves chantent un répertoire diversifié de chansons, de mélodies d'époques et de styles différents.

Ecoute

Selon le programme, l'écoute vise 2 objectifs : Multiplier les repères qui poseront des jalons pour l'histoire et la géographie musicale. Le développement de l'écoute chez l'enfant

Pratique instrumentale

Réalisation de courtes pièces musicales qui visent à exploiter les notions techniques vues en écoute. (Exemple: repérer en jouant le couplet et le refrain)